

223C1195
FR0000073272-FS0609

28 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SAFRAN
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 juillet 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juillet 2023, le seuil de 10% du capital de la société SAFRAN et détenir 42 792 516 actions SAFRAN² représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 7,91% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAFRAN sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« The Capital Group Companies, Inc. (« CGC ») est la société mère de Capital Research and Management Company (« CRMC ») et de Capital Bank & Trust Company (« CB&T »). CRMC est une société de gestion basée aux États-Unis agissant en qualité d'« *investment manager* » pour la catégorie de fonds communs de placement American Funds, d'autres véhicules d'investissements communs, ainsi que pour des clients individuels et institutionnels. CRMC exerce une activité de gestion de portefeuille pour diverses sociétés d'investissement à travers trois divisions, Capital Research Global Investors, Capital International Investors et Capital World Investors. CRMC est la société mère de Capital Group International, Inc. (« CGII »), elle-même société mère des six sociétés de gestion : Capital International, Inc., Capital International Limited, Capital International Sàrl, Capital International KK, Capital Group Private Client Services Inc. et Capital Group Investment Management Private Limited. Les sociétés de gestion de CGII et CB&T agissent principalement comme gestionnaires d'investissement à des clients institutionnels et fortunés. CB&T est une société de gestion d'investissements basée aux États-Unis qui est un conseiller en investissements enregistré et une banque à charte fédérale agréée.

Ni CGC, ni aucune de ses filiales ne détient d'actions de SAFRAN pour son compte propre. Les actions mentionnées dans cet avis appartiennent plutôt à des comptes gérés de manière discrétionnaire par une ou plusieurs des sociétés de gestion d'investissement décrites ci-dessus.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).

² Dont 7 259 513 ADR SAFRAN représentant 1 814 878 actions SAFRAN (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 401 669 actions SAFRAN pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 427 260 541 actions représentant 541 326 049 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L'acquisition des titres SAFRAN s'inscrit dans le cadre normal de l'activité de société de gestion et a été financée par des fonds propres. L'acquisition d'autres titres SAFRAN dépendra des conditions de marché et le niveau de participation dans SAFRAN peut fluctuer selon les sociétés de gestion qui peuvent décider de vendre ou d'augmenter leur participation dans SAFRAN à tout moment. Ni CCG ni aucune de ses filiales ne sont parties aux accords, ni ne détiennent d'instruments financiers visés à l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce français. En outre, il n'a pas été conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou des droits de vote de la société SAFRAN. L'acquisition a été menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de SAFRAN ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. CGC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de SAFRAN, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
